

M. Sharp: Par année, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, mais depuis combien d'années ces gens n'ont-ils pas touché une augmentation?

M. Sharp: C'était en 1962 ou 1963, il y a 12 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est vrai qu'ils ont droit à \$2,400 par année, mais les titulaires de ces postes ne sont là que depuis quelques années, et l'on prévoit d'autres augmentations, tant dans le présent bill que dans l'autre, pour les dépenses, ce qui améliore leur position; en somme, c'est une assez bonne affaire pour ces dix Canadiens. J'aimerais qu'ils demandent à faire partie de la communauté canadienne en général qui accepte le fait que les restrictions sont nécessaires, mais je n'ai rien entendu en ce sens d'aucun d'entre eux. Je suppose donc qu'ils veulent ces augmentations que la Chambre est apparemment disposée à leur accorder.

Je me demande où tout cela va finir au juste. Nous avons augmenté sensiblement nos propres traitements, de même que ceux des sénateurs, des ministres et des secrétaires parlementaires et nous avons prévu une augmentation composée de 7 p. 100 à compter de janvier 1976.

M. Benjamin: Cela finit lorsque nous arrivons aux pauvres et aux pensionnés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous nous sommes montrés assez généreux envers les juges dans le bill que nous venons d'adopter. Je suppose que d'ici peu le comité spécial nous soumettra un rapport sur les traitements des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et de ceux qui touchent \$40,000 et \$50,000, soutenant qu'il faut leur donner une indemnité de vie chère. Entre-temps, les canadiens ordinaires se font dire qu'ils doivent se contenter d'une augmentation de 12 p. 100 par année. Les pensionnés se font dire qu'ils auront seulement une augmentation égale au taux réel du coût de la vie et, comme toujours, en retard.

Madame l'Orateur, il y a quelque chose qui cloche. Je suis content que le bill précédent accorde aux veuves des juges une hausse rétroactive de leur pension. J'espère qu'avant d'ajourner à la fin de juin, il y aura des améliorations pour les pensionnés en général et c'est l'appel que je lance dès maintenant au gouvernement. Je pourrais l'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), mais il est absent ce soir. Je fais valoir que si nous prévoyons de plus fortes pensions de retraite pour les lieutenants-gouverneurs et leurs survivants, à supposer qu'ils en aient nous devons faire mieux encore pour les conjoints ordinaires âgés de 60 et 65 ans que de leur accorder une pension après examen de leurs ressources.

Nous devons reconnaître que les dispositions relatives à l'âge d'admissibilité aux pensions sont beaucoup plus généreuses que celles que l'on prévoit généralement. Devant tout cela, je dois dire que, si le gouvernement présente un bill visant à modifier la loi sur la sécurité de

Traitements—Loi

la vieillesse qui prévoit une pension pour un conjoint de 60 à 65 ans seulement lorsque l'autre a plus de 65 ans, et s'il exige également une évaluation des ressources financières, ce sera une insulte.

● (2150)

J'admets volontiers qu'il est difficile de parler comme le ferait sans doute mon ami de Nickel Belt (M. Rodriguez) s'il ne siégeait pas à un comité qui va, semble-t-il, travailler à toute heure du jour. Les personnes concernées se recommandent tout particulièrement à notre estime parce qu'elles représentent la Couronne, le pays, une forme de gouvernement dont le chef est au-dessus de l'arène politique. Mais nous avons donné un spectacle bizarre à la Chambre cette année. Malgré toutes nos difficultés économiques actuelles, malgré tous les appels à la modération, nous accordons le plus naturellement du monde des hausses substantielles de traitement aux députés, aux sénateurs, aux ministres, aux juges et aux lieutenants-gouverneurs. J'espère que nous nous déciderons bientôt à faire quelque chose de substantiel, d'appréciable pour l'homme de la rue.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Madame l'Orateur, j'espère aussi que le pays va se décider à faire quelque chose contre l'inflation. J'écoutais tantôt le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)...

M. Benjamin: Toute la journée.

M. Stanfield: Toute la journée, toute l'année, parler de modération. Mais je ne l'ai pas encore entendu appuyer un programme général quelconque proposé pour pratiquer cette modération. Il me faut me prononcer sur des cas particuliers, comme par exemple celui des députés, celui des juges, celui des lieutenants-gouverneurs, cas particuliers dont il faut s'occuper à cause des pressions inflationnistes de toutes sortes exercées par les hausses du coût de la vie qui se succèdent depuis plusieurs années. J'admets qu'il s'agit de cas particuliers. Mais il y en a des tas d'autres dont nous ne nous occupons pas. Bien des gens de condition modeste se sont fait dépouiller de leurs économies.

M. Benjamin: Mais vous avez voté en faveur des hausses de traitement pour les personnes aisées.

M. Stanfield: Plaît-il?

M. Benjamin: Vous venez de voter en faveur d'une augmentation pour des personnes qui sont déjà à l'aise.

M. Stanfield: J'accepte que le bill sur les juges soit étudié en comité.

M. Benjamin: Quel contretemps pour ceux qui gagnent déjà \$45,000. La belle affaire!

M. Stanfield: Si le député veut faire un discours qu'il le fasse.

M. Benjamin: Je n'y manquerai pas.